

# Bienne : la retraite à 65 ans pour tout le monde!

Autor(en): **Rein, Frédéric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Génération plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 66

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-831026>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Bienne: la retraite à 65

La ville du Seeland veut pousser tous ses collaborateurs, y compris les femmes, à po

**L**a Ville de Bienne semble vouloir jouer les éclaireurs sur le chemin sinueux de la prévoyance professionnelle. La cité du Seeland a en effet annoncé son intention de faire passer l'âge de la retraite de ses 2300 employés municipaux de 63 à 65 ans, y compris pour les femmes. «L'idée est née en 2011, au moment de re-

voir notre règlement du personnel, précise Nathalie Leschot, cheffe du service communal du personnel. Le projet – qui devra encore être validé cet été par le Conseil de ville et entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 – proposera toutefois une rente-pont entre 63 ans et l'âge officiel de la retraite à celles et ceux qui le souhaitent.

«Après consultation du personnel, nous estimons que 60 % de nos collaborateurs devraient profiter de cette ouverture vers le haut pour prendre leur retraite à 65 ans», confie Nathalie Leschot. «Cela répond à un vrai souhait d'une majorité de nos collaborateurs, et particulièrement des femmes, estime le maire Erich

## «Laissons-les partir une année plus tôt»

**Maria Bernasconi**, conseillère nationale (PS/GE) et secrétaire générale de l'Association du personnel de la Confédération.

«Ce projet a le mérite d'introduire un salaire minimum de 4000 francs et d'augmenter les allocations familiales. Mais la hausse de la retraite des femmes à 65 ans est une très mauvaise idée. Au niveau fédéral, le débat a lieu depuis longtemps. Mais rien n'a encore été décidé au parlement, alors pourquoi anticiper? Actuellement, les femmes gagnent 23,6 % de moins que les hommes dans le privé, 14,7 % de moins dans le public. Et on ose parler d'égalité pour relever l'âge de la retraite des femmes! En outre, la véritable égalité consiste à prendre en compte les décennies de travail non rémunéré, entre la garde des enfants et les soins aux parents âgés. Ce travail étant majoritairement accompli par des femmes, laissons-les donc partir une année plus tôt à la retraite.»



## «L'égalité est désormais de mise»

**Marie-Hélène Miauton**, chroniqueuse, essayiste et fondatrice de l'institut M.I.S.Trend.

«La vraie question à se poser n'est pas pourquoi



la Ville de Bienne veut porter l'âge de la retraite de ses collaborateurs à 65 ans, mais bien plutôt pourquoi il était jusqu'ici fixé à 63 ans! C'est toujours un étonnement de constater que les collectivités publiques proposent des conditions sociales nettement supérieures à celles

que peut consentir l'économie privée, alors que ce sont les impôts de tous qui servent à les financer. C'est une forme de concurrence déloyale sur le marché du travail que rien ne justifie. Quant à l'alignement l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes, il est temps de l'introduire sachant que, de la propre volonté des femmes, l'égalité est désormais de mise. Mais ne craignons rien, à lire son nouveau système salarial, la Ville de Bienne reste un employeur extrêmement attractif!»

# ans pour tout le monde!

rsuivre leur activité professionnelle jusqu'à 65 ans, contre 63 ans actuellement.

Fehr. Beaucoup d'entre elles, avec les interruptions professionnelles et les degrés d'occupation réduits, n'ont pas le capital-retrait pour pouvoir s'en sortir avec une rente réduite du 2<sup>e</sup> pilier. D'autant plus après un divorce, quand ce capital a été partagé en deux. L'autre élément déterminant a été la réduction du taux de



Cela répond à un vrai souhait de nos collaborateurs.»

Erich Fehr

conversion par la caisse de pension. Cette mesure répond donc

à des préoccupations pécuniaires contemporaines et je suis sûr que



«Un magnifique tremplin pour l'égalité»

**Antoinette de Weck**, députée libérale-radical, conseillère communale, Fribourg

«L'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes va s'imposer comme une nécessité. Suite à l'acceptation de l'initiative UDC du 9 février 2014, il deviendra beaucoup plus difficile d'engager des étrangers. Le Conseil fédéral a d'ailleurs proposé, dans la mise en application de cette initiative, que le potentiel de la main-d'œuvre indigène, dont celui des femmes, soit développé. Cela pourrait aussi avoir des effets bénéfiques: pour garder des collaboratrices, les employeurs devront leur offrir de meilleures conditions de travail. Ce qui risque d'être un magnifique tremplin pour l'égalité salariale. Si cette égalité était assurée, il n'y aurait à ce moment aucune raison qui justifierait que les femmes prennent leur retraite un an plus vite.»

«D'une logique imparable»

**Isabelle Falconnier**, présidente du Salon du livre de Genève et critique littéraire

«Les femmes de la génération me précédant ayant lutté pour l'égalité entre hommes et femmes, il est d'une logique imparable de partir à la retraite au même âge. Je fais partie d'une génération où hommes et femmes se fatiguent autant au travail, s'investissent autant dans la vie familiale et domestique: l'âge de la retraite avancé – ou différé – apparaît comme un anachronisme. On ne peut pas plaider l'égalité salariale et tenir à une inégalité de la retraite. D'autre part, il y a un vrai besoin de travailler plus: les gens sont plus en forme, du coup ont besoin de se sentir utile plus longtemps.

Et les raisons pécuniaires sont vitales. J'y vois un seul inconvénient: faute de places de crèches suffisantes en Suisse, les grands-mères s'occupent beaucoup de leurs petits-enfants.

Du coup, si elles sont encore au travail, c'est raté. Pourquoi ne pas salarier les grands-mères qui s'occupent de leur famille?»



certaines femmes demanderont même à aller au-delà de 65 ans.»

N'est-ce pas une façon de brûler la politesse à Alain Berset et sa réforme de la prévoyance vieillesse 2020? «Chacun ses soucis, répond Erich Fehr. Notre réflexion est antérieure à sa no-

mination. C'est la solution qui correspond le mieux à notre situation. Elle a d'ailleurs été choisie par Berne il y a 20 ans.»

**Et les pompiers?**

Une commission spéciale travaille actuellement sur

quelques points à régler, comme les cas spéciaux, à l'instar des sapeurs-pompiers qui, en raison de possibles restrictions physiques, devraient pouvoir obtenir une rente-pont à partir de 60 ans.

Frédéric Rein

«Egalité de l'âge... **mais aussi salariale**»

**Francine John-Calame**, conseillère nationale (Les Verts/NE)

«Tout d'abord, il faut reconnaître que la préoccupation liée au financement des retraites est d'une actualité certaine et pas seulement à Bienne, vu que le nombre de travailleurs devant financer les rentes diminue, alors que celui de retraités augmente. Je suis pour que l'âge de la retraite soit le même pour les hommes et pour les femmes, mais

à condition que l'égalité salariale se concrétise et que, si cette clause n'est pas remplie, des sanctions sévères soient prononcées à l'encontre des employeurs indécents. Si l'âge de la retraite se généralise à 65 ans, cette mesure doit s'accompagner d'une certaine flexibilité à partir de 62 ans, avec par exemple une possibilité de travailler à temps partiel les années qui précèdent la cessation d'activité.»



PUB

**Problèmes d'audition?**



Plus écologique et plus économique!

nouveau

**SIEMENS binax**

avec chargeur

audition**plus** 

vos spécialistes de l'audition

**Pully - Oron - Echallens**

021 728 98 01

**Genève - Gland**

022 738 38 33

**Neuchâtel - Colombier**

032 724 80 15

réservé aux lecteurs de génération plus

**CHARGEUR OFFERT!**